



Rapport de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales (CARI)

Période 1er juillet 2011 au 30 juin 2012

Liste des membres actuels:

Mme M. BOLOGNINI

M. F. BONGARD

Mme E. CAREY

M. L. CORDEY

Mme. C. CORFU BARACCHINI,

M. P. DIESBACH

M. J. DUTRUIT,

M. M. EHRlich

M. L. KARDUM

M. F. KHOSROV

Mme V. KUONEN

Mme F. MEDANA

M. C. PIGUET

Mme C. RENAUDIN

M. P.-L. ROCHAT

M. E. ROY

Mme C. SOERENSEN

M. A. TOLOU

Mme L. VASSEROT

M. G. MIELI (délégué commission permanente urbanisme)

En préambule, je tiens à exprimer ma tristesse concernant le décès de M. Philippe Schmid, membre suppléant du groupe UDC. Il sera remplacé par M. Jean Dutruit.

Suite à la démission de Mme Christine Renaudin du groupe des Verts libéraux, c'est M. Philippe Diesbach qui a été élu en qualité de membre et Mme Catherine Corfu Baracchini en tant que membre suppléante. Actuellement, notre Commission compte 19 membres. C'est une première. Mme Christine Renaudin fonctionne en tant que membre indépendant, en clair, sans parti.

Pendant cette première année de la nouvelle législature, la CARI s'est réunie à quatre reprises.

Lors de sa première séance, le 31 octobre 2011, elle a traité, entre autres:

1. la nomination d'un vice-président, M. François Khosrov et d'un délégué à la Commission permanente d'urbanisme. Monique Bolognini et Verena Kuonen ont été élues pour cette tâche.

2. divers thèmes:

- La nécessité pour la commission de bien identifier ses attributions et de procéder à une projection de ses activités pendant les cinq ans à venir. Pour ce faire, elle se réfère aux articles ad hoc du règlement du Conseil Communal.
- Les relations entre cette commission et la Municipalité. En principe, elles ont été clarifiées à la suite d'un entretien de la présidente avec le syndic, Monsieur Gil Reichen. Il en est ressorti qu'en matière d'affaires régionales et intercommunales, lorsque des dossiers sont en cours, la Municipalité procède régulièrement à l'information de la commission qui, à son tour, fait rapport au Conseil Communal. Un membre de la commission souligne en passant que la légitimité de cette commission trouve sa source dans les compétences du Conseil Communal et non dans celles de la Municipalité. Un autre membre évoque la nécessité pour notre commission d'être en contact permanent avec la Commission de l'urbanisme. De plus, nous devons demander à la Municipalité de nous fournir la liste des affaires en cours, et constituer un groupe d'intérêt régional pour le logement. La portée réelle de l'article 53 du RCC n'a pas été réellement évaluée.
- D'autres thématiques à traiter ont été proposées, comme par exemple la prise de contacts avec les communes voisines (est-lausannoises) concernant la taxe poubelle, l'énergie (éclairage public), le SDEL, le logement, etc.

La séance du 20 février 2012 a été organisée avec la collaboration de M. Gil Reichen, syndic et de M. Laurent Balsiger, chef de service de la DTSl. Le thème proposé était l'avancement des projets PALM et SDEL. L'assemblée a assisté à une présentation complète et détaillée dont le contenu a été transmis par courriel à chaque commissaire. La discussion a été très ouverte et nourrie. Toute une série de questions ont été posées dont notamment: qui sont les personnes ou l'organe faitier qui s'occupe des études concernant ces projets? En réponse, il est indiqué que le «Volet institutionnel» au niveau politique a été voulu par la Confédération afin d'avoir un seul interlocuteur. Le Canton joue ce rôle. Chaque schéma directeur est à son tour le répondant du Canton. Un conseiller a souligné le rôle positif de la Cellule de coordination qui contrôle les aspects financiers liés aux études de ces projets. En conclusion, il est constaté qu'y a encore des mises au point à faire pour gérer les aspects financiers au niveau global.

Le jeudi 3 mai dernier, la CARI a également eu le grand plaisir d'accueillir M. Zolliker, municipal et M. Balsiger, chef de service de la DTSl pour une présentation très complète concernant la réhabilitation de la STEP. C'était un exposé d'une très grande qualité. Au nom de la CARI, je tiens une fois encore à remercier les intervenants. En principe, dans le courant de l'automne, M. Balsiger s'est déclaré prêt à accueillir la commission pour une visite guidée de la STEP. Cela complètera magnifiquement bien l'exposé, d'autant plus que c'est un sujet plutôt technique. Ce qui était par contre particulièrement regrettable, c'est le peu de participants à cette séance. Il est vrai que les membres excusés ont globalement tous eu une raison valable pour justifier leur absence, néanmoins, on peut légitimement s'interroger si les membres prennent la tâche de cette commission vraiment au sérieux, voir si la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales suscite de l'intérêt. C'est sur ces considérations que les quelques participants se sont quittés après la séance.

Ce que le Conseil Communal doit tout particulièrement retenir, c'est la partie du rapport relative à la séance du 11 juin dernier. Des points fondamentaux ont été soulevés quant au

bienfondé et à l'utilité de la CARI. Tous les membres n'étaient malheureusement pas présents, mais la majorité l'était, ce qui a permis de prendre certaines décisions:

1. Selon l'article 53 du Règlement du Conseil Communal:

"Commission des affaires régionales et intercommunales.

¹ *La Commission des affaires régionales et intercommunales rapporte au Conseil sur tout préavis municipal créant, modifiant ou supprimant des institutions régionales ou intercommunales, ainsi que sur tout préavis relatif à l'une ou l'autre des formes légales de collaboration intercommunale.*

² *La Commission est également appelée à donner son préavis à toute commission saisie d'un préavis municipal prenant largement en compte des règles ou des usages régissant les relations régionales ou intercommunales.*

³ *La Municipalité réunit régulièrement la commission afin de la tenir informée des divers projets et études en cours concernant les affaires régionales et intercommunales.*

⁴ *La Commission fait rapport au Conseil une fois par an sur l'état et sur le développement des relations régionales et intercommunales.*", la CARI ne dispose d'aucune autonomie et d'aucune compétence quant aux choix et à l'organisation des séances.

2. Seule la Municipalité dispose de compétences. C'est uniquement elle qui décide à quel moment, elle présentera des sujets à traiter à la CARI.

3. La Commission ressent un profond malaise face à cette situation. Dans quelle mesure ne serait-elle qu'une Commission alibi?

4. Les membres de la Commission proposent au Conseil Communal de se pencher sur l'art. 53 du Règlement du CC, afin de réexaminer cette situation de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales.

5. Pour elle, il n'est pas pensable de poursuivre son travail dans de telles conditions qui sont totalement démotivantes. N'oublions pas qu'il ne faut pas confondre et mélanger les pouvoirs. Dans le cas de figure, seul l'exécutif peut agir et la commission n'est qu'une coquille vide. Est-ce vraiment démocratique?

Au vu de ce qui précède, les membres de la commission proposent que les présidents de groupe et de partis se réunissent rapidement pour discuter de la problématique de la CARI, et réexaminer ses attributions.

Nous souhaitons vivement que la discussion avec la Municipalité demeure ouverte et constructive.

Pully, le 21 juin 2012

Verena KUONEN

Présidente de la CARI